

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Riposte sanitaire : les nouvelles mesures mal accueillies

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

LES nouvelles mesures contre le Covid-19 ont été mal accueillies par les Portgentillais et font l'objet de discussions enflammées. Notamment sur les réseaux sociaux où les forums ont été inondés d'expressions de ras-le-bol. Dans un forum, Henriette L. s'interroge : " On va trouver 5 000 000 de francs où " ? Ce montant devant sanctionner le non-respect des rassemblements, Michel A. croit bon de prévenir : " Il faudra faire attention aux rassemblements tels que les deuils, les pourparlers traditionnels, les mariages à la coutume, etc. ". Ce sont là, en effet, des événements où, malgré les recommandations, les règles ont été souvent

enfreintes. Si aller directement de la maison des pompes funèbres au cimetière règle le cas des décès, si on bannit les pourparlers, peut-on imaginer un mariage coutumier avec au plus trente convives ?

Le couvre-feu à partir de 20 heures n'arrange personne, non plus, surtout pas les taximen. " C'est mon patron qui ne sera pas content ", fulmine Robert K. taximan. Et d'expliquer que son patron " fait le taxi ", lui-même, entre 19 heures et 22 heures. Quant à Jacques P., gérant d'un snack, il ne décolère pas : il a mis au chômage son personnel et a vendu un véhicule pour payer le loyer de sa boîte. Deux de ses serveuses viennent y garder au frais le bissap qu'elles écoulent auprès d'abonnés, en attendant des jours meilleurs.



Photo: Julie Nguimbif L'Union

Les nouvelles mesures prises par le gouvernement sont malvenues pour les Portgentillais.

Sur le vaccin, les liens ont du mal à se départager face à la flopée d'avertissements, souvent

alarmants, issus des réseaux sociaux. Julien S., est catégorique : " se faire vacciner est un acte vo-

lontaire ; ni moi, ni mes enfants, personne n'ira servir de cobaye ". C'est dire.

Hôtel de Ville : Ortec en soutien à la mairie



Photo: Christelle Ntsame

Remise symbolique du don de la société Ortec au maire.

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

À l'instar des autres opérateurs économiques implantés dans la capitale économique gabonaise, la société Ortec Gabon a apporté son soutien à la mairie de Port-Gentil, dans le cadre de la mise en œuvre du concept "Port-Gentil Ville Propre Ville Prospère", initié par le maire Gabriel Tchango. En effet, l'opérateur, qui n'est pas à son premier geste de solidarité, a récemment mis à la disposition de l'institution municipale un important don de matériel d'assainissement. Julien Ferran-

di, directeur général de l'entreprise, a lui-même remis le don au premier magistrat communal qu'entouraient plusieurs de ses adjoints et collaborateurs. Le lot est composé de 12 pelles avec manches, 12 balais cantonniers avec manches, 12 balais jardin avec manches, 12 brouettes caïman, 12 râtaux avec manches, et 12 arrosages à bec. De quoi renforcer la logistique de la direction des services techniques de la mairie.

Sensible à cette initiative, Gabriel Tchango a remercié son donateur pour cette contribution à l'effort municipal de nettoyage et d'embellissement de la ville de Port-Gentil.

Fougamou : session extraordinaire du Conseil municipal

Félicien N'DONGO
Fougamou/Gabon

UNE session extraordinaire du Conseil municipal de Fougamou, présidée par le maire Joseph Moutandou Mboumba, entouré de ses deux adjoints, s'est tenue dernièrement dans le chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi. Sur 19 conseillers, 13 ont voté en présentiel et 5 par procuration. Et 1 absent. La création d'autres taxes communales, l'examen du compte administratif et les divers ont constitué la trame de cette session extraordinaire convoquée, selon l'édile, suite à un "besoin urgent de renflouer les caisses de la mairie de Fougamou à partir des taxes instituées dans la commune, selon l'arrêté municipal, N° 00018/PNG/DTM/CFCMF/SG-2020, portant fixation des taxes". Lesquelles, a-t-il poursuivi, seront mises en recouvrement conformément aux modalités pratiques fixées par arrêté municipal, en synergie avec le Conseil départemental.



Photo: Félicien Ndonga

Le maire Moutandou et quelques conseillers municipaux.

Les taxes instituées vont ainsi couvrir 9 champs d'application, à savoir : les transports, l'environnement, le droit d'occupation du domaine public, les nuisances sonores, les jeux, la publicité, l'élevage des animaux, la détention des armes à feu, etc. Quant au point sur l'examen du compte administratif, un document détaillé sera mis à la disposition de différents conseillers pour approfondir

son examen avant adoption. Au titre des divers, des points sur la vie de la cité et les besoins domestiques des habitants de Fougamou ont été abordés. La mairie prend l'engagement d'apurer ses dettes, d'entretenir Fougamou par la lutte contre l'insalubrité, etc. Les travaux se sont achevés sur une note de satisfaction. En dépit de l'appartenance politique des uns et des autres.